

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2019

CM-19B08-def

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. PEREIRA GONCALVES José Paulo ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient absents : Mme BORDES Fabienne ; M. GALABRUN David.

Étaient excusées : Mme BLUM Marie-Hélène (pouvoir à Mme BARD) ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle.

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Nathalie.

1 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

Mme le Maire informe l'assemblée que depuis la dernière séance du conseil il n'y a pas eu de dépôt de déclaration d'intention d'aliéner.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu du conseil municipal en date du 12.12.2018 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés. Mme HAVART Sylvie fait part de 2 interrogations :

-POINT 3 : le ravalement d'une des façades du bâtiment ancien fait partie du programme de travaux à réaliser en 2019 à l'école ? Il fait l'objet de la demande au titre de la DETR, la décision de lancer les travaux n'est pas encore prise puisqu'elle dépend de l'accord de subvention et des possibilités de financement du budget communal.

- POINT 5 : « Considérant que les fonctions électives sont gratuites, les élus peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses liées à la charge publique ». Mme HAVART s'interroge sur le caractère obligatoire du versement des indemnités. Mme DELARBRE fait un bref rappel sur le mode de calcul des indemnités de fonctions du maire et des adjoints.

3 - Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale - ADIT - du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme - offre de base assistance maîtrise d'ouvrage

Vu les explications détaillées apportées par Mme le Maire et M. l'Adjoint chargé de la commission des travaux et la présentation du contenu de l'offre de base et de l'offre complémentaire de services « à la carte » dans le domaine de la voirie, Considérant la grille tarifaire de l'ADIT de mars 2018 ;

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'offre de services de base dans tous les domaines avec le SATESE pour l'année 2019 soit un montant de 5,00 € par habitant (population DGF) ; et d'autoriser Mme le Maire à signer les actes et décisions afférents à cette décision.

4 - Aménagement du bourg et de la traverse dans le cadre du PAB ; cahier des charges à établir pour la consultation d'un maître d'œuvre

Mme le Maire informe l'assemblée que M. BARTHOMEUF n'a pas finalisé le dossier de consultation des entreprises. Des points concernant le volet « assainissement » restent à préciser.

Compte tenu du transfert obligatoire de la compétence assainissement à Billom Communauté d'ici 2020 dans le cadre de la loi Notre, une adhésion au SIAREC -Syndicat Intercommunal d'assainissement de la région Est de Clermont-Ferrand - est envisagée au cours de l'année 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2020. Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'une rencontre est fixée le 12 février 2019 à 17 heures avec M. DESCHAMPS, Président du SIAREC et M. BARTHOMEUF, du Conseil Départemental afin de déterminer les conditions possibles d'adhésion et de financement du programme de travaux d'assainissement à réaliser sur la commune.

5 - Retrait de la délibération du 16.11.2018 relative à la composition du CCAS et nouvelle délibération désignant les membres du conseil siégeant au conseil d'administration du CCAS

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 novembre 2018 portant désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite aux élections complémentaires municipales, scrutins des 28 octobre et 04 novembre 2018 ;

Considérant la lettre d'observation valant recours gracieux de Mme la Préfète du Puy-de-Dôme en date du 17.01.2019 relative à une erreur dans la rédaction de cet acte - « la lecture de la délibération laisse entendre que les membres du conseil d'administration représentant du secteur associatif ont été désignés par le conseil municipal alors que leur désignation relève de la compétence du maire » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 66 en date du 16.11.2018 portant désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ; de fixer à trois le nombre des membres élus et à trois également le nombre des membres nommés qui composeront, avec le

Président, le Conseil d'Administration du C.C.A.S ; de désigner au vote à scrutin public les délégués du conseil municipal au sein du C.C.A.S :

- o Mme BARD Isabelle
- o M. DELARBRE Christian
- o Mme LALANDE Mireille

Les trois autres membres du conseil d'administration du CCAS seront nommés par arrêté du maire.

6 - Reversement exceptionnel d'un excédent d'exploitation du budget annexe du service assainissement au budget primitif de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à titre exceptionnel, au reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe de l'assainissement au budget principal, comme suit :

- Budget Primitif principal - exercice 2019 :

TITRES : compte 7562 - excédent reversé par les régies à caractère industriel et commercial = 20 000 €

- Budget Annexe du service assainissement - exercice 2019 :

DEPENSES : compte 672 - Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement = 20 000,00 €

7 - Dépenses à prévoir en section d'investissement au budget primitif de l'exercice 2019

Avant le vote du budget, plusieurs devis ont été établis correspondants aux besoins de la collectivité :

- BUISSON serrurerie, mise en sécurité et accessibilité de l'école : 541,38 € HT ;

- MIC SIGNALOC, remplacement du panneau de signalisation STOP au carrefour de la Rue des Nobles : 75,90 € HT ;

- JVS MAIRISTEM, installation logiciels sur site suite au renouvellement de 2 postes informatiques du secrétariat de mairie : 200,00 € HT.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter les offres détaillées ci-dessus ; et de voter les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2019 en section d'investissement, comme suit :

DEPENSES : opération 10140 - compte 21312 - bâtiments scolaires = 650,00 €

DEPENSES : opération ONA - compte 2152 - installations de voirie = 92,00 €

DEPENSES : opération 10136 - compte 2183 - matériel de bureau informatique = 240,00 €

8 - Motion du conseil d'administration de la Mission Locale du secteur de Cournon concernant l'expérimentation de fusion avec Pôle Emploi

Mme le Maire propose de soutenir la motion transmise par le Conseil d'Administration de la Mission Locale de notre secteur. En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ensemble du contenu de la motion.

9 - Motion du VALTOM sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets dans les années à venir

Mme Sylvie HAVART, déléguée au SBA, apporte des explications sur ce point et Mme le maire propose de soutenir la motion du VALTOM sur l'augmentation des coûts soumise au vote du comité syndical du VALTOM le jeudi 8 novembre 2018. En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ensemble du contenu de la motion.

10 - Soutien à la résolution générale du 101ème Congrès des Maires de France

Considérant que le conseil municipal de BOUZEL est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Mme le Maire propose au Conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement. Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Le contenu des 3 motions est consultable en mairie sur le registre des délibérations.

POUR AFFICHAGE, le 14.02.2019
Le Maire, Suzanne DELARBRE

